

FOIRE AUX QUESTIONS

Les quatre moments d'hygiène des mains

Date de publication : décembre 2023

Introduction

Cette foire aux questions (FAQ) a été élaborée à partir du contenu du guide du CCPMI sur les [Pratiques exemplaires d'hygiène des mains dans tous les établissements de santé \(4e édition\) de 2014](#).

Les quatre moments d'hygiène des mains sont des indicateurs clés des moments où les fournisseurs de soins de santé doivent se laver les mains lorsqu'ils prodiguent des soins ou des traitements à un patient ou à un résident dans le cadre de leur travail dans un environnement de soins. Le document fournit des réponses à certaines des questions les plus courantes relatives à chacun des quatre moments d'hygiène des mains. Le public cible de cette ressource est toute personne qui dispense une formation sur l'hygiène des mains.

Les quatre moments sont les suivants :

1. Moment 1 : AVANT le premier contact avec le patient/résident ou son environnement
2. Moment 2 : AVANT des interventions aseptiques
3. Moment 3 : APRÈS un risque d'exposition aux liquides corporels
4. Moment 4 : APRÈS avoir touché le patient ou le résident ou son environnement

Dans le cadre des quatre moments d'hygiène des mains, une évaluation doit être effectuée afin de déterminer ce qui est considéré comme l'environnement du patient/résident et ce qui est considéré comme l'environnement des soins de santé.

Dans cette FAQ, le terme « patient/résident » fait également référence aux clients recevant des soins de santé dans d'autres contextes.

Environnement du patient/résident

L'environnement du patient/résident comprend toutes les surfaces, les objets et les biens qui entourent le patient/résident. Pour les chambres privées, il s'agit de toutes les surfaces et de tous les objets se trouvant dans la chambre et dans la salle de bains. Pour les chambres partagées, il s'agit de toutes les surfaces et de tous les objets se trouvant dans l'espace délimité par les rideaux. Exemples d'objets : tables d'appoint, literie/rideaux, salle de bains privée, déambulateurs et chaises.

Environnement des soins de santé

L'environnement des soins de santé est l'environnement situé au-delà de l'espace réservé aux patients/résidents. Dans une chambre privée, il s'agit de tout ce qui se trouve à l'extérieur de la chambre. Dans une chambre partagée, il s'agit de tout ce qui se trouve à l'extérieur de l'espace du patient/résident délimité par le rideau.

Moment 1 :

Avant le premier contact avec le patient/résident ou son environnement

Q1. Dois-je me laver les mains lorsque j'entre dans la chambre d'un patient/résident pour faire un bilan de santé ou poser une question, mais que je ne touche à rien?

Dans le cadre des quatre moments d'hygiène des mains, il n'est pas nécessaire de se laver les mains si vous ne touchez pas le patient/résident ou son environnement. Le moment 1 exige seulement que vous vous laviez les mains avant de toucher le patient/résident ou son environnement. Tant que vous ne touchez pas le patient/résident ou son environnement, vous n'avez pas besoin de vous laver les mains.

Toutefois, si vous devez toucher quelque chose, vous devez d'abord vous laver les mains. C'est le cas par exemple lorsque :

- vous devez remettre à votre patient/résident sa sonnette d'appel ou pousser un rideau pour voir votre patient/résident ;
- vous devez déplacer un déambulateur pour voir le patient/résident.

Il est toujours préférable de se laver les mains en entrant dans la chambre, car il est possible que vous ayez à toucher le patient/résident ou l'environnement de manière imprévue.

Q2. Dois-je me laver les mains avant de toucher le patient/résident si j'ai touché quelque chose dans son environnement, comme sa table de chevet?

Non, il n'est pas nécessaire de se laver à nouveau les mains après avoir touché l'environnement du patient/résident, pour toucher le patient/résident afin de lui prodiguer des soins puisque vous avez déjà dû vous laver les mains avant de toucher l'environnement du patient/résident (moment 1). Le moment 1 ne s'applique qu'au premier contact avec le patient/résident ou son environnement.

Q3. Dois-je me laver les mains si je touche le rideau d'une chambre?

Dans une chambre privée, tout ce qui se trouve dans la chambre fait partie de l'environnement du patient/résident, y compris le rideau. Dans une chambre à plusieurs lits, tout ce qui se trouve à l'intérieur du rideau constitue l'environnement du patient/résident, mais l'**extérieur du rideau** est considéré comme faisant partie de l'environnement de soins. C'est pourquoi, si vous déplacez un rideau pour voir un patient/résident dans une chambre à plusieurs lits, vous devez vous laver les mains avant de toucher ce patient/résident ou tout ce qui se trouve dans son environnement.

Moment 2 :

Avant une intervention aseptique

Q4. Dois-je me laver les mains avant d'enfiler les gants pour le moment 2?

Même si vous portez des gants pour effectuer des interventions aseptiques, il est important de vous laver les mains avant de les enfiler pour éviter de contaminer l'extérieur des gants. Cela vaut pour tous les types de gants, que ce soit les gants ordinaires et les gants stériles.

Moment 3 :

Après un risque d'exposition aux fluides corporels

Q5. Dois-je me laver les mains même si elles ne sont pas souillées par des fluides corporels lors d'une activité telle que le vidage d'une poche de cathéter?

Oui. Si vous exercez une activité présentant un risque d'exposition à des liquides corporels, vous devez vous laver les mains (moment 3), même si vous ne pensez pas avoir été exposé ou si vous portiez des gants. En fait, vous devez vous laver les mains chaque fois que vous retirez vos gants, quelle que soit l'activité pour laquelle ils ont été utilisés ! En effet, les gants peuvent présenter des imperfections ou être endommagés en cours d'utilisation et exposer vos mains à des micro-organismes. Il est également fréquent de se contaminer accidentellement les mains en retirant ses gants.

Moment 4 :

Après avoir touché le patient ou son environnement

Q6. Dois-je me laver les mains avant de toucher un nouveau patient/résident (moment 1) si je viens de me laver les mains après mon dernier patient/résident (moment 4)?

Non. Si vous vous êtes nettoyé les mains après avoir touché un patient/résident ou son environnement et que vous passez immédiatement au patient/résident suivant ou à son environnement sans toucher quoi que ce soit entre-temps, vous n'avez pas besoin de vous laver les mains une deuxième fois. Ce moment unique d'hygiène des mains peut servir à la fois de moment 4 pour le premier patient/résident et de moment 1 pour le suivant. Toutefois, si vous touchez quoi que ce soit entre les patients/résidents (par exemple, en enregistrant les signes vitaux dans le dossier du patient/résident), vous devez vous laver les mains avant de toucher le patient/résident suivant ou son environnement.

Technique d'hygiène des mains

Q7. Comment dois-je me laver les mains?

La règle d'or est l'utilisation du DMBA (désinfectant pour les mains à base d'alcool [70 à 90 %]) pour l'hygiène des mains dans tous les établissements de soins de santé. Toutefois, en cas de souillure visible par de la saleté, du sang, des fluides corporels ou d'autres substances corporelles, les mains doivent être nettoyées à l'eau et au savon.

Q8. Mes mains sont-elles propres si le DMBA sèche sur mes mains avant que les 15 secondes ne soient écoulées?

Un bon nettoyage des mains signifie que vous utilisez suffisamment de produit pour pouvoir vous frotter les mains pendant 15 secondes. Si vous constatez que vos mains sont sèches avant d'avoir été frottées pendant 15 secondes, vous devez utiliser davantage de DMBA, car des micro-organismes peuvent encore être présents sur vos mains. Vous pouvez appliquer davantage de DMBA et, la prochaine fois, essayer de commencer avec une plus grande quantité.

Q9. Les ongles longs, les bagues, les bracelets, les montres et les bijoux peuvent-ils affecter l'hygiène des mains?

Oui, les ongles longs et le vernis à ongles écaillé sont difficiles à nettoyer, peuvent percer les gants et augmenter le nombre de germes sur les mains. La présence de bagues, de bracelets et de bijoux peut nuire à l'hygiène des mains. Il est recommandé aux personnes en contact direct avec les patients/résidents de ne pas porter de bagues et de bracelets.

Modèle pour citer le document

Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario). FAQ : les quatre moments d'hygiène des mains. Toronto (Ontario) : Imprimeur du Roi pour l'Ontario ; 2023.

Avis de non-responsabilité

Santé publique Ontario (SPO) a produit le présent document. SPO prodigue des conseils de nature scientifique et technique au gouvernement, aux agences de santé publique et aux fournisseurs de soins de santé de l'Ontario. Les travaux de SPO s'appuient sur les meilleures données probantes disponibles au moment de leur publication. L'application et l'utilisation du présent document relèvent de la responsabilité des utilisateurs. SPO n'assume aucune responsabilité relativement aux conséquences de l'application ou de l'utilisation du document par quiconque. Le présent document peut être reproduit sans permission à des fins non commerciales seulement, sous réserve d'une mention appropriée de Santé publique Ontario. Aucun changement ni aucune modification ne peuvent être apportés à ce document sans la permission écrite explicite de SPO.

Santé publique Ontario

Santé publique Ontario est un organisme du gouvernement de l'Ontario qui se consacre à la protection et à la promotion de la santé de l'ensemble de la population ontarienne, ainsi qu'à la réduction des iniquités en matière de santé. Santé publique Ontario met les connaissances et les renseignements scientifiques les plus pointus du monde entier à la portée des professionnels de la santé publique, des travailleurs de la santé de première ligne et des chercheurs.

Pour en savoir davantage sur SPO, veuillez consulter : santepubliqueontario.ca.